

Penser l'éloquence à l'âge des Lumières : les *Réflexions* (1755) de l'abbé Trublet

Samy Ben Messaoud



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ml/377>

DOI : 10.4000/ml.377

ISSN : 2274-0511

Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition imprimée

Date de publication : 31 octobre 2008

Pagination : 131-146

Référence électronique

Samy Ben Messaoud, « Penser l'éloquence à l'âge des Lumières : les *Réflexions* (1755) de l'abbé Trublet », *Modèles linguistiques* [En ligne], 58 | 2008, mis en ligne le 11 septembre 2013, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ml/377> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ml.377>

Penser l'éloquence à l'âge des Lumières : les *Réflexions* (1755) de l'abbé Trublet

Samy Ben Messaoud

Présentation

L'abbé Nicolas-Charles Trublet (1697-1771) est un illustre inconnu. Reçu à l'Académie française, le 13 avril 1761 (*Gazette de France* du 18 avril 1761), après plusieurs échecs, Trublet bénéficiait, à l'époque de l'*Encyclopédie*, d'une estimable notoriété intellectuelle. Censeur royal, journaliste littéraire réputé, ami intime de Fontenelle, membre de l'Académie de Berlin, correspondant d'Helvétius, Formey et bien d'autres philosophes des Lumières. Quant aux livres de Trublet, régulièrement réédités, ils recevaient dans la presse périodique et la République des Lettres un accueil favorable. S'agissant des *Réflexions sur l'éloquence en général, et sur celle de la chaire en particulier*, elles précèdent les *Panegyriques des saints*. La partie théorique, composée de fragments traitant de l'éloquence, est suivie de discours énoncés par Trublet. Pierre Rousseau (1716-1786) commenta ainsi la parution de l'ouvrage :

Panegyriques des saints précédés de réflexions sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier, par M. l'abbé Trublet, archidiacre et chanoine de Saint-Malo ; à Paris, chez Briasson, rue Saint-Jacques, 1755, in-12. Il n'y a rien de neuf dans ces réflexions venues les unes après les autres, en différents temps, et rangées à peu près dans l'ordre où elles sont venues. Au soin que l'auteur a de faire l'éloge des discours prononcés dans l'Académie française, on s'aperçoit aisément qu'il ambitionne toujours d'y occuper une place ; il est très peu de ces discours dont on puisse supporter la lecture, et l'abbé Trublet ose avouer qu'il en a lu un très grand nombre avec plaisir, et prétend que c'est ce qu'il y a peut-être de mieux écrit en notre langue (Rousseau : 441).

On se propose d'étudier dans la présente enquête les *Réflexions* de Trublet, d'après les règles de la tradition rhétorique aristotélicienne. Notre analyse des notions d'éloquence, éthos, passions, etc. essaye de retrouver la cohérence d'une pensée, puis de souligner ses spécificités.

Éloquence

L'art de persuader ou l'éloquence a connu, pendant sa très longue histoire, maintes innovations. Elles portaient essentiellement sur l'économie générale de l'édifice rhétorique. Ce constat résulte des savantes études philologiques, menées depuis près de deux siècles, par les historiens de la

rhétorique. Pour l'époque des Lumières, les théoriciens de la rhétorique, tels que Crevier et l'abbé Mallet ont publié des traités novateurs de la tradition aristotélicienne. Contemporains de l'*Encyclopédie*, ces rhétoriciens poursuivaient, en effet, dans leurs traités, les travaux initiés par d'éminents prédécesseurs (l'oratorien Lamy, Gibert et Rollin). Leurs recherches consistaient dans une lecture critique des Anciens à la lumière du progrès des connaissances humaines du dix-huitième siècle¹. Pour Crevier, fin connaisseur de l'Antiquité, son principal objectif visait la défense de la rhétorique française, sans toutefois rejeter le legs gréco-latin. Simple et didactique, la définition de l'éloquence par Trublet souligne les caractéristiques fondamentales de cette notion. Elle s'inscrit dans une approche diachronique :

Le mot d'éloquence pris dans son sens le plus général signifie l'art, ou plutôt le talent de se bien exprimer ; l'art de bien dire, abstraction faite de ce qu'on dit ; le talent de la parole et du style, abstraction faite du fonds des choses. C'est en prenant le mot d'éloquence dans ce sens général, qu'on a dit que chaque genre a une sorte d'éloquence qui lui est propre, le genre didactique même, l'épistolaire, la conversation, etc. En ce sens, quiconque parle ou écrit bien est éloquent ; et Cicéron philosophe ne l'est pas moins que Cicéron orateur. Il faut distinguer l'éloquence de l'esprit et celle du cœur. L'une et l'autre viennent également de la netteté et de la vivacité, ou dans les idées, et c'est l'éloquence de l'esprit, ou dans les sentiments et c'est l'éloquence du cœur. Au reste les idées vives sont toujours accompagnées de sentiments vifs, et la vivacité de l'esprit vient de celle du cœur (Trublet : 4-5).

On saisit d'emblée que l'éloquence est avant tout une compétence oratoire. Chez Trublet comme dans la tradition rhétorique d'inspiration aristotélicienne, l'éloquence exprime les émotions de l'orateur et sa stratégie argumentative. Cependant, cette énonciation *in-vivo* n'est point spontanée, mais sous-tendue par un ensemble de règles relatives à la diction, la bienséance, les passions, l'élocution, la mémoire, etc. (Kibédi Varga : 32-33). Ces règles offrent à l'orateur des outils de composition d'un discours persuasif. Elles permettent aussi d'éviter l'improvisation et l'enflure : « il ne faut point d'esprit pour être enflé et ampoulé, et même on ne l'est que faute d'esprit. Il en faut pour être ingénieux [...]. Tout se contrefait, excepté le bon sens et la raison » (Trublet : 36). Mais ces précautions ne doivent pas amener le prédicateur à verser dans l'excès inverse : « Un sermon écrit froidement et débité de même, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, est un mauvais sermon et déplaît aux auditeurs les plus philosophes » (Trublet : 140). Ces observations soulignent, malgré leur brièveté, le caractère déterminant de la réception chez l'orateur. Aussi Trublet procède à un pertinent parallèle entre l'homme éloquent et

1. « Peut-on supposer que les ardeurs de l'éloquence antique ne sont pas adaptées à notre époque et ne devraient pas être imitées par les orateurs contemporains ? » (Hume : 146).

l'homme disert, lequel met en évidence les spécificités de la notion d'éloquence² :

M. Du Vair commence son Traité de l'éloquence française par dire que la France n'a point encore eu d'hommes éloquents, mais seulement des hommes diserts ; c'est plutôt le contraire qu'il fallait dire. Il y a toujours eu des hommes éloquents, c'est-à-dire des hommes propres à en persuader d'autres par de bonnes raisons dites avec force et netteté ; mais il n'y a pas toujours eu des hommes diserts, c'est-à-dire, des hommes parlant ou écrivant avec politesse et élégance. Ces dernières qualités viennent de l'art, celle-là de la nature (Trublet : 3).

Trublet ne se limite pas à quelques considérations générales, il propose aussi plusieurs approches de la notion d'éloquence : « L'homme d'esprit parle avec ordre, netteté, précision, finesse, délicatesse. L'homme d'imagination, avec force, vivacité, élévation. L'homme de sentiment, avec onction, pathétique, etc. » (Trublet : 94). On reconnaît dans cette typologie trois modes discursifs distincts, lesquels diffèrent autant par leur énonciation que par la nature de leur objet, « le philosophe parlant à l'esprit, le poète à l'imagination et l'orateur au cœur » (Trublet : 54). Mais il existe aussi des exceptions à cette classification, puisque « Bossuet réunit le raisonnement, le sentiment et l'imagination. Il est logicien, orateur, et même poète, autant qu'un orateur peut et doit l'être » (Trublet : 61). Les commentaires de Trublet sur la notion d'éloquence, peu théoriques, se caractérisent aussi par leur généralité et une forme d'empirisme. « L'éloquence doit être instructive. L'instruction éloquente faisant plus d'impression que celle qui ne l'est pas, le souvenir s'en conservera mieux, et s'en renouvellera plus aisément » (Trublet : 133). Dans ses *Réflexions*, Trublet n'omet pas l'éloquence scolaire. Il évoque à la fois ses caractéristiques et ses modes d'application : « Il y a aussi une éloquence de collège, une éloquence rhétoricienne, pompeuse, enflée, etc. qui est aussi du goût des gens du monde, des honnêtes gens, que du peuple » (Trublet : 34). En mettant l'accent sur un point commun chez les élèves de collège et les adultes, à savoir l'enflure, Trublet remet implicitement en cause une norme éducative, fondamentale dans la tradition gréco-latine. L'apprentissage de l'éloquence d'après le modèle oratoire cicéronien ne correspond plus à la réalité des Lumières. D'où un emploi très restreint du terme « rhétorique » :

Au défaut d'éloquence, donnez-moi de la logique, plutôt de la rhétorique. La rhétorique est l'art de bien parler. La logique est l'art de bien raisonner. Cependant dire d'un écrivain qu'il a de la rhétorique, c'est toujours un blâme, et, qui pis est, une raillerie, au lieu que de dire il a de la logique, c'est toujours un éloge (Trublet : 37-38).

Homme des Lumières, Trublet souligne le caractère négatif du lexème « rhétorique », en tant que déterminant ou qualificatif. Il rejette implicitement les discours rhétoriques conçus d'après le tableau des lieux

2. Le parallèle de d'Alembert est plus pertinent : « C'est pour cette raison que les Anciens ont défini l'éloquence le talent de persuader, et qu'ils ont distingué persuader et convaincre » (*Encyclopédie*, art. « Élocution »).

communs. En outre, Trublet, esprit analytique, procède à une comparaison concernant le statut de l'éloquence à son époque et pendant l'Antiquité. De l'agora athénienne à la chaire des prédicateurs, des tribunaux de justice aux forums académiques, l'éloquence offre aux orateurs une technique, des règles qui régissent l'expression oratoire. Elle est conçue comme un outil de communication au sein de la cité :

L'éloquence est moins en crédit parmi nous qu'elle ne l'était parmi les Grecs et les Romains. C'est peut-être une preuve de notre supériorité sur ces deux nations, aussi bien un effet de la différence de notre gouvernement. Plus les hommes, je le répète, se perfectionnent du côté de l'esprit et des lumières, moins l'éloquence a de pouvoir sur eux. Un discours adroit ou touchant, mais faux, ou du moins peu solide ne trompe et ne persuade point des gens habiles et sensés. Ainsi le pouvoir de l'éloquence ne s'étend guère que sur le peuple. De-là son importance dans les républiques où le peuple décidait de tout (Trublet : 90).

Incontestablement, ce parallèle historique est éclairant. Mais ces critiques sont fort anciennes. De Platon au bénédictin Lamy, l'éloquence eut de virulents détracteurs³. Cependant, les critiques de Trublet n'expriment pas des positions tranchées et définitives. Pour Trublet, le débat sur la légitimité de l'éloquence, une constante depuis l'Antiquité, ne peut déboucher que sur une impasse⁴ :

C'est un projet impossible que celui de bannir l'éloquence d'une république. Peut-on empêcher un homme d'esprit de trouver de meilleures raisons qu'un autre et de les exposer mieux ? Il saura bien être éloquent et violer la défense, sans qu'il y paraisse, ou pour mieux dire, sans qu'on puisse le convaincre de l'avoir violée. Au reste cette éloquence qui est l'art d'exciter les passions fait peu d'effet sur des gens éclairés (Trublet : 56).

Les philosophes des Lumières, comme ceux de l'Antiquité, maîtrisent les règles de l'éloquence, plus particulièrement les stratégies persuasives. Trublet ne se contente pas d'évoquer cette thématique, il nous offre aussi une pertinente analyse. En procédant à un parallèle entre philosophe et orateur, Trublet opère un déplacement de la notion d'éloquence du registre de l'esthétique langagière vers la performativité de l'expression orale :

L'orateur vaincra toujours le philosophe en parlant, quand même celui-ci parlerait aussi bien qu'il écrit. Le philosophe vaincra toujours en écrivant, quand même celui-ci écrirait aussi bien qu'il parle. D'abord on est ébloui, ou ému par l'orateur ; et on entend mieux le second. Le lecteur fait plus usage de son esprit. L'auditeur en fait de ses sens, de son imagination et de son cœur (Trublet : 92).

-
3. C'est aussi l'avis de Kant, « l'éloquence -dans la mesure où l'on entend par là l'art de persuader, c'est-à-dire de tromper par une belle apparence (*ars oratoria*), et non le fait de bien parler (la faconde et style)- est une dialectique qui emprunte à la poésie que ce qui est nécessaire pour gagner les esprits, avant tout jugement, aux vues de l'orateur, et ainsi ravir sa liberté au jugement ; l'éloquence est donc déconseillée pour les tribunaux et pour la chaire » (*Critique de la faculté de juger*, I, 53).
 4. Voir Sermain : 919.

L'art oratoire ou l'éloquence s'articule sur un ensemble de règles et postulats, édictés à travers les siècles par les théoriciens de la rhétorique.

Éthos

L'éloquence se caractérise par la polyvalence de son langage. Outre les stratégies persuasives, l'orateur exprime par le biais de son discours sa personnalité ou éthos. « À talents égaux entre deux prédicateurs, celui qui montrera plus de vertu dans sa manière de prêcher [...], aura toujours plus de vraie réputation » (Trublet : 32-33). La dimension morale du discours oratoire est une composante de l'acte d'énonciation. En effet, la dimension morale chez l'orateur est plus qu'un impératif discursif, une exigence éthique : « L'art de mentir, un des plus difficiles de tous les arts, l'est surtout pour les prédicateurs » (Trublet : 130). Les mœurs oratoires peignent par le biais du langage le portrait moral de l'orateur : modestie, honnêteté, bienveillance. En ce sens, « l'éthos dans le discours est produit par la modération et la naïveté et en outre par l'impression de sincérité et de spontanéité que le discours dégage »⁵. Cependant, les mœurs oratoires ne correspondent pas aux mœurs réelles de l'orateur :

Car qu'on soit effectivement honnête homme, que l'on ait de la piété, de la religion [...], c'est là ce qu'on appelle mœurs réelles. Mais qu'un homme paraisse tel ou tel par le discours, cela s'appelle mœurs oratoires, soit qu'effectivement il soit tel qu'il le paraît, soit qu'il ne soit pas (Gibert : 211-212).

La notion d'éthos est sans doute l'une des plus délicates à cerner et définir. En effet, l'expression de l'éthos, argument psychologique, nécessite de la part de l'orateur non seulement du discernement, mais aussi un réel savoir-faire oratoire, afin de suggérer à son auditoire un éthos déterminé. « L'éthos, c'est le caractère que doit prendre l'orateur pour capter l'attention de son auditoire et gagner sa confiance. Plus largement, c'est l'image qu'il donne de lui auprès du public » (Buffon : 87). Parmi les concepts de rhétorique, l'éthos demeure sans doute le plus actuel, l'un des plus intéressants à étudier. Ainsi l'éthos, concept de sémiologie, offre un outil de décryptage des images (Lerot : 42). Chez Trublet, la compréhension de cette notion aristotélicienne est plutôt approximative. C'est pourquoi, il s'est contenté de la définition usuelle, puisée chez Caton : « L'orateur doit être homme de bien et de probité, homme vertueux. Les païens même l'ont dit » (Trublet : 112). Au-delà du caractère moral de l'éthos, cette notion, qui relève du contexte interactif, exprime la part psychologique d'un locuteur lors de son énonciation discursive.

5. Hermogène : p. 421. En fait, « seul l'éthos, non pas le pathos ni même le logos, est capable de bâtir ce rapport interne entre l'orateur, l'acte de persuader, et le fait d'être persuadé » (Garver : 19).

Passions

L'éloquence privilégie l'expression des sentiments ou passions par rapport à celle des syllogismes philosophiques et leur logique abstraite et aride. Le langage des passions est donc celui des affects, tels que les émotions et le pathétique. Mais l'art de parler ne rejette pas pour autant les techniques et l'épistémologie de l'art de penser : « L'orateur est un philosophe qui sait dire la vérité de la manière la plus propre à la mettre dans le cœur, et qui pour cet effet la présente à l'imagination » (Trublet : 10). Son expression des passions, vive et émouvante, illustrée par des figures de style (antithèse, hyperbole, métaphore), vise avant tout la persuasion de l'auditoire. Cependant, « l'avocat doit être ordinairement plus raisonneur que pathétique, et le prédicateur toujours plus pathétique que raisonneur » (Trublet : 58). L'expérience de Trublet, observateur averti des orateurs de son siècle, est sans doute à l'origine de cette distinction entre l'éloquence du barreau et celle de la chaire. À cette règle générale, il existe bien évidemment des exceptions. Effectivement, « le P. Bourdaloue est plus avocat que prédicateur, plus propre à convaincre des grands esprits, qu'à émouvoir le peuple » (Trublet : 59)⁶. Par ailleurs, les passions, composante de l'invention, forment une dimension fondamentale de l'éloquence :

L'éloquence étant l'art d'exciter des sentiments, et en général les passions, soit bonnes, soit mauvaises, la même disposition et le même caractère qui font qu'on se laisse entraîner à ses passions font quelquefois aussi qu'on est ébranlé par le discours d'un prédicateur pathétique (Trublet : 89-90).

À chaque passion correspond un ton discursif adéquat : l'orateur opère ainsi son choix des passions par rapport au sujet de son plaidoyer ou prédication : « Les plus communes sont l'amour, la colère, la cruauté, la honte, la compassion, l'émulation, l'indignation, la vengeance, et celles qui leurs sont opposées » (Gibert : 244). En outre, Trublet ne se contente pas de livrer quelques généralités, il examine aussi le statut des passions dans un discours oratoire :

Rien ne montre mieux l'imagination que les passions. Il faut de l'esprit, du soin et de l'art pour exciter ses idées dans les autres ; et il en faut à proportion que ces idées sont plus nouvelles, plus fines, plus compliquées. Pour y exciter ses sentiments, il ne faut que se laisser aller à ce qu'on sent. De-là il s'ensuit qu'il est plus aisé d'amener le commun des hommes à ce qu'on veut, par le sentiment que par le raisonnement. La persuasion dans le commun des hommes vient plutôt de la vivacité des sentiments que de l'évidence des idées ; et d'ailleurs ils croient voir évidemment, dès qu'ils sentent vivement (Trublet : 91).

L'expression verbale des passions n'est point spontanée⁷. Son énonciation nécessite de la part de l'orateur, une compétence touchant les

6. Louis Bourdaloue († 1704) fut prédicateur à la Cour de Louis XIV.

7. Voir « *Rhetoric : Aristotle and the argumentative perspective* » (Caffi & Janney : 330-331).

domaines de la linguistique et de la psychologie. Le langage des passions est souligné par des marqueurs textuels (interjection, exclamation, interrogation, *etc.*), ayant pour corollaire une syntaxe reflétant les émotions ainsi que les troubles du locuteur⁸. Les passions oratoires captivent l'attention du public, suscitent son intérêt et confèrent au discours une épaisseur esthétique. Plus qu'un simple argument psychologique, les passions relèvent aussi de l'art dramatique. En effet, « le grand talent est donc celui de toucher, parce qu'il procure le plus grand plaisir à l'auditeur » (Trublet : 47)⁹. En définitive, la réception des passions dépend autant du style oratoire que l'émotion suscitée au sein de l'auditoire. En définitive, « la réflexion rhétorique sur le pathos fournit des résultats dont l'intérêt va bien au-delà de la situation spécifique du tribunal » (Charaudeau & Maingueneau : 424). Cette réflexion s'applique également à l'éloquence de la chaire comme à celle d'apparat. S'agissant du contexte énonciatif des passions, leur réception dépend dans une large mesure de la réaction ou interaction de l'auditoire au discours de l'orateur :

Vouloir convaincre sans être convaincu, et toucher sans être touché, ou du moins sans désirer sincèrement de l'être, c'est une espèce de mensonge ; mais quoique préparé à loisir, quelquefois même avec beaucoup d'art, le mensonge perce encore. Il faut moins d'esprit pour deviner si un homme qui veut toucher est réellement touché (Trublet : 129).

Cette règle est généralisée avec quelques nuances : « C'est un grand moyen pour persuader que de paraître persuadé. Mais il faut quelquefois cacher le désir de persuader » (Trublet : 55)¹⁰. Car « si l'art et le travail ne doivent se faire sentir dans aucun ouvrage, c'est surtout dans un sermon, qui devrait paraître fait sur le champ » (Trublet : 25). Notion rhétorique, la sincérité ne relève pas de la morale, « elle ne consiste pas dans la vérité de nos propositions, mais dans une manière de dire les choses, qui laisse voir les mouvements de l'âme, et montre que nous sommes touchés de ce que

-
8. « Ainsi les paroles répondent à nos pensées, le discours d'un homme qui est ému ne peut être égal. Quelquefois il est diffus, et il fait une peinture exacte des choses qui sont l'objet de sa passion [...]. Une autre fois son discours est coupé, les expressions en sont tronquées, cent choses y sont dites à la fois : il est entrecoupé d'interrogations, d'exclamations » (Lamy : 211-212). « Par exemple : l'exclamation correspond au rapt brusque de la parole, à l'aphasie émotive ; le doute, la dubitation (nom d'une figure) à la torture des incertitudes de conduite » (Barthes : 598).
 9. « Par pathos, on entend l'ensemble des considérations relatives à l'auditoire. Plus précisément, c'est, d'une part, les opinions, désirs et sentiments du public qui conditionnent son écoute et dont l'orateur joue pour emporter l'adhésion, et c'est d'autre part, l'ensemble des émotions que l'orateur cherche à provoquer dans l'auditoire grâce à son discours » (Buffon : 89).
 10. « On ne peut réellement convaincre sans être convaincu soi-même, car la conviction réelle est la suite de l'évidence », affirme d'Alembert (*Encyclopédie*, art. « Élocution »).

nous disons » (Gibert : 505). Ainsi, l'orateur, à l'image du comédien, exprime une passion ou une situation dramatique. Il offre grâce à son discours éloquent une énonciation bien ciblée des passions. À l'évidence, l'orateur possède la compétence de « paraître touché, quoiqu'on ne le soit pas » (Trublet : 110). Cette attitude oratoire n'est point dénuée de suspicion : « On a de la peine à supposer que l'homme passionné soit bien sincère et juste » (Marmontel : 852). La correspondance de l'être avec le paraître, lors de l'énonciation, telle est la condition *sine qua non* concernant la réception des passions. Et « en touchant, on plaira toujours » (Trublet : 126), une affirmation qui fonctionne comme une tautologie, voire un lieu commun.

Au-delà des règles de la tradition rhétorique, Trublet développe un point de vue comparatif : la réception des passions exprimées dans un discours oratoire, une pièce de théâtre ou un roman. « Si les prédicateurs sont moins touchants que les auteurs de romans et de tragédies, c'est qu'ils se proposent moins sincèrement de l'être, ou qu'ils n'en ont pas le talent » (Trublet : 32). Ces modes de communication soulignent les difficultés de l'expression orale des passions par rapport à l'écrit. L'exemple le plus pertinent et significatif est sans doute celui du prédicateur. En effet, les motivations de son auditoire ne se limitent pas uniquement aux convictions religieuses. Les auditeurs des Lumières, exigeants et critiques, préfèrent une expression naturelle des passions à l'éloquence affectée des sentiments :

Un homme de très peu de vertu et même de peu de foi, mais homme d'esprit et de goût, allait volontiers entendre les prédicateurs qui avaient de la réputation, et il disait : " Le prédicateur que je goûte le plus, c'est celui par lequel je sens que je serais converti, si j'avais à l'être " (Trublet : 111).

Trublet insiste sur la qualité de l'énonciation nonobstant le sujet du discours. Sa réflexion exprime aussi un état d'esprit spécifique au siècle des Lumières, la rationalité ou le logos : « Eh quel est l'incrédule qui ne doute pas encore ? » (Trublet 28). Malgré une pointe d'ironie, cette question est fort significative de son état d'esprit. Sommes-nous en présence d'un prédicateur philosophe ?

Élocution

Si l'invention et la disposition consistent dans la recherche et l'organisation des matériaux du discours oratoire, l'élocution, troisième partie de l'édifice rhétorique, représente une phase primordiale, à savoir la composition de l'énoncé ou propos de l'orateur (Détré : 301). Après l'étude des arguments logiques (dilemme, enthymème, etc.) et psychologiques (passions et éthos), l'orateur procède à l'écriture de son discours et l'ornement de ses idées ; leur pertinence est essentielle tant au niveau de la persuasion des adversaires qu'à celui de l'opinion commune

(*doxa*)¹¹. Aussi le bon sens demeure, malgré les techniques du discours rhétorique (*loci communes*)¹², une notion fondamentale : « Le talent de bien exprimer des pensées communes suffit pour être éloquent, surtout dans la chaire » (Trublet : 101). Mais quel que soit le genre de discours (judiciaire, délibératif, épideictique), « il faut parler de manière à se faire écouter, comme il faut écrire de manière à se faire lire. On y est d'autant plus obligé que la matière sur laquelle on parle ou l'on écrit est plus importante » (Trublet : 24)¹³. Plus qu'un simple constat, selon lequel la clarté du discours est intimement liée à la préparation des arguments pour une réfutation efficace de l'adversaire, l'élocution (*verba*) forme une conséquence logique de l'invention (*res*). Si la pensée est explicite, sa traduction verbale le sera également. Ce cheminement des idées, ainsi que leur processus cognitif ont fait l'objet, bien avant les travaux de Saussure, de judicieuses réflexions linguistiques (Malmberg : 254-256).

Cependant, « la seule netteté des idées suffit pour parler avec clarté, avec justesse, avec ordre, mais non avec éloquence, à prendre ce mot dans le sens le plus restreint que l'usage y a attaché, soit parmi les gens de lettres, soit dans le public » (Trublet : 5)¹⁴. Effectivement, l'éloquence ne se limite pas uniquement à la qualité esthétique de la parole écrite ou énoncée de vive voix. Sa réception ou compréhension est certes une dimension nécessaire, mais aucunement suffisante pour lui conférer la propriété discursive ou caractère d'« éloquent ». « Être éloquent, explique d'Alembert, c'est faire passer avec rapidité et imprimer avec force dans l'âme des autres, le sentiment profond dont on est pénétré »¹⁵. Cette capacité perlocutoire est spécifique à l'acte oratoire, elle détermine aussi la persuasion de l'interlocuteur. Les techniques de l'élocution, à savoir le choix des mots et des phrases, sont sous-tendues par une visée générale du discours : l'adhésion de l'auditoire.

Dans l'expression verbale (*compositio*), les styles occupent bien évidemment une place centrale. Ainsi, « le style des sermons doit être plutôt un peu diffus que trop laconique [...]. Mais avec un style trop concis et une prononciation rapide, on serait difficilement entendu »

-
11. « De par leur allure grecque et technique, les mots *doxa*, *endoxon* sont, comme le mot *topos*, préservés de la dérive péjorative qui affecte *lieu commun* » (Charaudeau & Maingueneau : 198).
 12. « Le nombre des lieux communs aux trois genres de rhétorique varie d'un traité à l'autre. Soarez en cite seize, selon la tradition, Crevier en réduit le nombre à sept » (Kibédi Varga) : 38.
 13. « Pour bien écrire il faut bien penser ce qu'on pense, c'est-à-dire, avoir une idée nette et vive de sa pensée » (Trublet 1762 : III, 353).
 14. « La clarté du discours donc est le produit de la netteté et de la pureté [...]. La netteté tient pour l'essentiel à la méthode » (Hermogène : p. 131). Et « pour bien écrire il faut bien penser ce qu'on pense, c'est-à-dire, avoir une idée nette et vive de sa pensée » (Trublet 1762 : t. III, 353).
 15. *Encyclopédie*, art. « Élocution ». Voir Malmberg : 224-226. Sur la rhétorique ou les règles de la persuasion, voir Ben Messaoud 1999 : 177.

(Trublet : 137). L'élocution exige de la part du locuteur, une attention particulière à la réception de son discours : « Quand la négligence dans le style n'est pas extrême de la part d'un prédicateur [...], elle n'est sentie dans l'auditoire le mieux composé que par un très petit nombre d'auditeurs » (Trublet : 20).

L'éloquence est intimement liée aux styles, dont le choix dépend du contexte de l'énonciation. L'adéquation du sujet avec le style est indispensable. Et le non respect de cette règle nuirait sûrement à la réception du message : « le style trop pompeux est aussi éloigné du style noble que le style bas. Le style trop pompeux l'est souvent jusqu'au ridicule » (Trublet : 42-43)¹⁶. L'ornement doit donc préserver l'équilibre et l'homogénéité du contenu (sujet) avec le contenant (style) du discours oratoire :

Un style judicieusement mêlé de choses simples et brillantes est très bon, très raisonnable, très agréable. Un style toujours brillant ne serait plus raisonnable ni même agréable, parce qu'il ne pourrait être toujours brillant que par une affectation et une recherche marquée. Le style brillant ne va qu'à plaire ; mais s'il est permis d'avoir quelquefois ce but, il serait ridicule de n'en avoir jamais d'autre dans un ouvrage sérieux. Par conséquent, qui voudrait toujours plaire, après avoir plu d'abord, déplairait bientôt, tant par la lassitude qu'il causerait, et par le dégoût que produirait nécessairement l'abondance des choses de même nature, que parce que la raison serait blessée de ce qu'un homme qui doit instruire et toucher, prouver et persuader, ne songeât pourtant qu'à plaire (Trublet 124-125).

La variété des styles est une notion fondamentale dans toute forme d'éloquence, elle confère au discours non seulement du naturel, mais aussi de la vraisemblance. Quant à l'emploi du style pompeux sans justification objective, il est particulièrement préjudiciable pour le locuteur, lequel devra faire face à d'importants écueils en vue de gagner l'adhésion de son auditoire. S'agissant des styles, considérés comme une compétence oratoire, Trublet partage avec ses lecteurs quelques souvenirs concernant ses conversations dans les salons parisiens. On y découvre, outre sa familiarité avec les notables de la République des Lettres, une source de ses connaissances. En effet, la conversation et les échos oraux alimentent ses réflexions sur l'éloquence :

J'ai entendu dire feu M. l'abbé Bignon [† 1743] qui l'avait [abbé Duguet] fort connu dans la Congrégation de l'Oratoire où ils avaient passé l'un et l'autre plusieurs années, que dans sa jeunesse M. Duguet avait beaucoup travaillé à se faire un style. C'est le moyen d'écrire peu naturellement. Il ne faut point travailler à se faire un style ; mais il faut que le style se forme insensiblement de lui-même par l'exercice joint à la lecture des bons écrivains, et qu'il naisse naturellement de la netteté et de la vivacité des idées (Trublet : 69-70).

Esprit fin et subtil, Trublet évoque les styles dans une approche énonciative et non d'un point de vue rhétorique. Entre les théories de

16. « Les ornements doivent être raisonnables, c'est-à-dire, qu'il ne faut rien qui choque le sens commun » (Lamy : 379).

l'élocution et la composition d'un discours, la compétence d'un locuteur joue un rôle déterminant dans la production de l'éloquence. Le style du prédicateur ne dépend pas seulement des règles de la rhétorique, mais aussi du talent intrinsèque du locuteur. L'éloquence de l'orateur comme celle de l'écrivain résulte de sa maîtrise de la langue et de l'art d'écrire (Eco : 207). Aussi l'élocution oratoire repose sur une notion fondamentale, la capacité de développement d'une idée ou son extension¹⁷. Elle consiste dans une répétition habile d'un argument. En effet, « les développements trop étendus, surtout ceux qui seraient des répétitions plutôt que des développements, ennuieraient le peuple aussi bien que les grands esprits » (Trublet : 102). Cette modération doit être aussi respectée dans l'usage des images (tropes et figures). « Si l'orateur évangélique peut avoir des fleurs, il faut du moins qu'elles soient naturelles, et non artificielles » (Trublet : 127). Point d'argumentation théorique, Trublet recourt surtout à la force de l'exemple, à travers ses lectures des prédicateurs : « M. Fléchier ne manque ni de grâces ni de force. Cependant ses grâces ont souvent un air d'affectation [...]. Il avait plus d'esprit de l'antithèse, que celui des autres tours » (Trublet : 74)¹⁸. Ces succincts commentaires sur les prédicateurs se caractérisent par la pertinence des vues de Trublet, lequel ajoute : « Le P. Bourdaloue est celui de tous les prédicateurs dans lequel il y a le moins de bel esprit, ou plutôt il n'y en a point du tout. Il y en a davantage dans M. Massillon. [...] Cependant le P. Bourdaloue est encore en possession du premier rang » (Trublet : 118). De l'éloquence à la poésie, les *Réflexions* de Trublet évoquent avec subtilité des thématiques liées à d'autres formes d'art et modes d'expression verbale :

Il n'y a point d'éloquence sans poésie, parce que l'éloquence doit peindre. Il peut absolument y avoir de la poésie sans éloquence, parce que la poésie peut quelquefois se borner à peindre ; mais en sera plus agréable, quand de plus elle touchera (Trublet : 9).

Mémoire

La quatrième partie de l'édifice rhétorique, la *memoria*, rappelle à bien des égards les travaux scolaires des élèves de rhétorique¹⁹ : leur compétence oratoire dépend, dans une large mesure, de leur capacité de mémorisation. Exercice ingrat et quelque peu rébarbatif, la mémoire nécessite de la part

17. « Elle consiste à diviser un sujet en ses espèces ou en ses parties, soit pour les admettre et retenir toutes, soit pour les rejeter toutes également, soit enfin pour en rejeter une partie, et retenir l'autre » (Gibert : 439).

18. Sur l'antithèse qui dénote une opposition d'idées, voir Morier : 126.

19. « Puisque l'exercice quotidien de la mémoire est nécessaire au rhétoricien [...], le professeur fixera lui-même la nature et la longueur de la leçon à apprendre » (*Ratio studiorum* : n° 377). Les penseurs du dix-huitième siècle ont souvent insisté sur cet aspect didactique de la mémoire : « La *memoria* à son tour, moins directement au point de rencontre des conceptions antagonistes, n'est pas oubliée. Vico, qui l'associe souvent à l'imagination, en fait un outil on ne peut mieux adapté aux capacités propres aux enfants, à leur initiation [...] à l'art oratoire » (Valentin : 860). Voir Ben Messaoud 2005 : 105.

de l'orateur beaucoup de travail et d'application. En effet, « il y a peu de gens qui déclament naturellement : on s'imagine que pour bien faire il faut faire quelque chose d'extraordinaire » (Lamy : 430). Chez l'orateur, avocat ou prédicateur, la mémoire, pierre angulaire de l'action, est indispensable pour une énonciation aisée du discours oratoire. Comme au théâtre, l'orateur, à l'instar des comédiens, répète sans cesse son texte, afin d'en parfaire la maîtrise. Car toute forme d'hésitation ou de tâtonnement même minime pourrait avoir des incidences négatives sur l'auditoire. Dans ce cas de figure, la conséquence la plus probable serait l'échec de l'orateur dans son entreprise de persuasion ; un objectif essentiel, quel que soit le genre d'éloquence : « Le meilleur orateur est celui qui plaît davantage au plus grand nombre de ses auditeurs, sans déplaire au plus petit » (Trublet : 49).

Quel est donc l'avis de Trublet concernant la mémoire ? Sur ce sujet, l'auteur des *Réflexions sur l'éloquence* commence par émettre quelques interrogations avant de nous livrer son approche de la question²⁰ :

Je me souviens d'avoir une fois demandé au feu P. Segaud [† 1748] ce qu'il pensait sur la question, s'il faut écrire et apprendre par cœur ; ou s'il ne vaut pas mieux parler sur le champ, et s'affranchir de l'esclavage de la mémoire. Il n'hésita pas à me répondre qu'il fallait écrire, et même à en faire un précepte général, sans exception de prédicateur, et qu'il ne souffrait que celle des autres circonstances du lieu, de l'occasion, des auditeurs, etc. Et pour confirmer son sentiment par la meilleure de toutes les preuves en pareille matière, par l'expérience, il n'ajouta que si jamais quelqu'un avait été capable de prêcher excellemment sur le champ, et par conséquent dispensé d'écrire et de composer à loisir, c'était M. de Fénelon, qu'il l'avait entendu plus d'une fois ; qu'en admirant quelques endroits des discours que l'éloquent prélat faisait sans préparation, il en avait trouvé d'autres trop négligés, trop faibles, et par là nuisibles à l'effet des premiers (Trublet : 15-16).

Alors que les théoriciens de la rhétorique se réfèrent aux maîtres de l'Antiquité tels que Cicéron, Quintilien et la *Rhétorique à Herennius* (III, 28), Trublet puise sa science dans sa pratique de l'art oratoire et sa fréquentation des assemblées académiques : « Pour moi, explique Trublet à Formey, accoutumé dès ma jeunesse à parler en public, et débitant assez bien ma marchandise, je ne suis point timide dans ces occasions-là » (Armogathe : 678). Entre improvisation et préparation méticuleuse, Trublet opte ouvertement pour l'exercice de la mémoire. Et pour cause, il en mesure, depuis plusieurs décennies, l'efficacité. Cependant, Trublet n'évoque pas les questions pratiques : point de procédés mnémotechniques ni de méthodologie rigoureuse²¹. Dans ses brèves considérations sur la mémoire, Trublet privilégie sa subjectivité et ses connaissances du contexte oratoire :

20. Voir Gibert : 543.

21. Trublet se cantonne aux généralités : « Le discours élaboré doit être retenu. C'est l'objet de la mémoire » (Ducrot & Schaeffer : 145).

Les professions les plus agréables ont leurs désagréments ; la chaire a donc les siens. Mais le plus grand de tous, c'est le travail, souvent très pénible, toujours très ennuyeux, d'apprendre par mémoire ; le zèle le plus ardent peut en être rebuté. Je dis donc à tous les prédicateurs : composez avec soin, vous apprendrez avec facilité, et même avec plaisir (Trublet : 148).

De nouveau, Trublet se réfère, d'une manière sous-jacente, au principe de clarté mis en évidence par Boileau²². La corrélation entre écriture et mémorisation semble évidente, voire nécessaire. Fort logiquement, les idées claires s'énoncent et s'apprennent facilement, du moins sans difficultés ; une aisance susceptible de générer du plaisir. Cet état psychologique du scripteur rappelle bien évidemment l'exercice scolaire. Le bon travail implique de bons résultats et la satisfaction de la réussite. Quel que soit le contenu du discours, quelle que soit la nature de l'éloquence (profane ou religieuse), la mémoire s'impose donc comme une dimension fondamentale de l'acte d'énonciation. Bien plus qu'une « mémoire de travail » (Moeschler & Reboul : 141), Trublet confère à cette phase du discours oratoire une dimension spirituelle : le plaisir d'apprendre.

L'action

Trublet achève ses *Réflexions* par quelques observations à propos de l'action, dernière partie de l'édifice rhétorique : « Il ne me reste plus qu'à parler de l'action et de ses différentes parties » (Trublet : 134). De fait, il se contentera de succinctes analyses qui dénotent une réelle maîtrise du sujet. « L'action consiste dans l'air du visage, la prononciation, et le geste » (Trublet : 138). L'expression vocale et gestuelle, deux canaux essentiels pendant la communication oratoire, nécessitent de la part de l'orateur beaucoup d'application. L'action nécessite une parfaite connaissance des techniques de la prononciation : « si l'éloquence consiste principalement dans l'action, tout ce qui est un obstacle à l'action en est un à l'éloquence » (Trublet : 146-147). On peut voir là une allusion habile à Démosthène. À côté de ces remarques empiriques, Trublet énonce aussi des observations théoriques :

Or ces idées et ces sentiments varient dans le discours le plus simple, le plus uni, et pour ainsi dire, le plus monotone. Ils varient même à chaque mot, puisque chaque mot en présente une idée nouvelle ou modifie celle qui avait été déjà présentée, et la lie avec une autre. Les tons de la prononciation doivent donc varier aussi. S'ils sont tous les mêmes, je le répète, plusieurs seront faux, et la peinture qui en résultera ne sera pas moins infidèle qu'insipide (Trublet : 145).

22. *Art poétique*, 309-310 :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

« J'ajoute [d'Alembert], ce que l'on sent avec chaleur, s'énonce de même, et les mots arrivent aussi aisément pour rendre une émotion vive, qu'une idée claire » (*Encyclopédie*, art. « Élocution »). Voir Malmberg : 188.

La production du sens nécessite une attention particulière aux traits sémantiques et phoniques des mots.

Conclusion

Les *Réflexions* forment une suite des *Essais sur divers sujets de la littérature et de la morale*, un ouvrage où l'auteur expose ses vues littéraires, esthétiques et philosophiques. Aboutissement de plusieurs décennies d'observation critique, enrichie par une pratique régulière de cet art, l'éloquence, les *Réflexions* contiennent de pertinentes analyses. Pour Trublet, l'éloquence, outil de communication, a pour but la persuasion d'un interlocuteur ou auditoire. En conséquence, la compétence oratoire, connaissance des techniques, s'avère déterminante : « Les hommes ne sont en société les uns avec les autres, que par la communication mutuelle de leurs pensées. La parole modifiée en une infinité de manières, par l'air du visage, le geste, les différents tons de la voix, est le moyen de cette communication » (Trublet 1762 : I, 25). Cette brillante pensée émane d'un auteur injustement raillé par Voltaire (Niderst : 302). Trublet situe l'éloquence dans la sphère du *cogito* : « La vérité fait quelquefois seule et par elle-même ce qu'elle n'avait pas fait avec le secours de l'éloquence. Elle le fait surtout si elle est bien méditée. Rien n'est plus éloquent que la réflexion profonde » (Trublet : 134). Loin de considérer l'éloquence comme un ensemble d'ornements stylistiques (Jacquart : 142), Trublet accorde à la réflexion une place prépondérante. Son approche rappelle celle de son contemporain Vauvenargues (+ 1747) : « Deux études sont importantes : l'éloquence et la vérité. La vérité pour donner un fondement solide à l'éloquence, et bien disposer notre vie. L'éloquence pour diriger la conduite des autres hommes et défendre la vérité » (BnF, nouv. acq. fr., ms. 18876, f° 87). La réflexion sur l'éloquence, commencée au dix-septième siècle par Descartes et La Mothe Le Vayer fut poursuivie, pendant le dix-huitième siècle, par Gibert, d'Alembert et Trublet.

UMR 5611 : CNRS-Lyon 2- Grenoble 3

LIRE Littérature, idéologies, représentations (XVII^e –XIX^e siècles)

Références

- Alembert, J.-L. d' & Diderot, D. [dir.] (1751-1772), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson (<http://portail.atlif.fr>).
- Armogathe, J.-R. (1976), « La correspondance littéraire inédite de l'abbé Trublet », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 83, 675-679.
- Barthes, R. (2002), « L'ancienne rhétorique : aide-mémoire », *Ceuvres complètes*, Paris, É. du Seuil, III, 527-601.
- Ben Messaoud, S. (1999), « Balthazar Gibert (1662-1741), précurseur de la pragmatique », *Pragmatics in 1998*, Antwerp, International Pragmatics Association, II, 376-382.
- Ben Messaoud, S. (2005), « L'enseignement rhétorique de Gibert », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 38, 93-123.

- Buffon, B. (2002), *La Parole persuasive : théorie et pratique de l'argumentation rhétorique*, Paris, PUF.
- Caffi, C. & JANNEY, R. (1999), « Toward a pragmatics of emotive communication », *Journal of Pragmatics*, 22, 325-373.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. [dir.] (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éd. du Seuil.
- Détrie, C. et al. [éd.] (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, H. Champion.
- Ducrot, O. & Schaeffer, J.-M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éd. du Seuil.
- Eco, U. (2003), « Sur le style », *De la littérature*, trad. M. Bouzaher, Paris, Grasset, 207-228.
- Garver, E. (2000), « La découverte de l'éthos chez Aristote », *Éthos et pathos : le statut du sujet rhétorique*, éd. F. Cornilliat & R. Lokwood, Paris, H. Champion, 15-35.
- Gibert, B. (2004), *La Rhétorique ou les règles de l'éloquence*, éd. S. Ben Messaoud (1^{re} éd. 1730), Paris, H. Champion.
- Hermogène, (1997), *L'Art rhétorique*, trad., introduction et notes par M. Patillon, Paris, L'Âge d'Homme.
- Hume, D. (1999), *Essais moraux, littéraires et politiques*, trad. et notes de J.-P. Jackson (1^{re} éd. 1758-1760), Paris, Éd. Alive.
- Jacquart, J. (1926), *L'Abbé Trublet critique et moraliste 1697-1770*, Paris, A. Picard.
- Kibédívar, Á. (2002), *Rhétorique et littérature*, Paris, Klincksieck.
- Kant, E. (1985), *Critique de la faculté de juger*, in *Œuvres philosophiques*, éd. F. Alquié, Paris, Gallimard.
- Lamy, B. (1998), *La Rhétorique ou l'art de parler*, éd. Ch. Noille-Clauzade (1^{re} éd. 1675), Paris, H. Champion.
- Lerot, J. (1993), *Précis de linguistique générale*, Paris, Éd. de Minuit.
- Malmberg, B. (1991), *Histoire de la linguistique de Summer à Saussure*, Paris, PUF.
- Marmontel, J.-F. (2005), *Éléments de littérature*, éd. S. Le Ménahèze (1^{re} éd. 1787), Paris, Desjonquères.
- Moeschler, J. & Reboul, A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Éd. du Seuil.
- Morier, H. (1998), *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF.
- Niderst, A. (2002), « Modernisme et catholicisme de l'abbé Trublet », *Dix-huitième siècle*, 34, 303-313.
- Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus* (1997), éd. A. Demoustier et al., Paris, Belin.
- Rhétorique à Herennius* (1989), éd. et trad. G. Achard, Paris, Les Belles Lettres.
- Rousseau, P. (1992), *Correspondance littéraire de Mannheim 1754-1756*, éd. J. Schlobach, Paris/Genève, H. Champion/Slatkine.
- Sermain, J.-P. (1999), « Le code du bon goût (1725-1750) », *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, dir. M. Fumaroli, Paris, PUF, 879-943.

- Sloane, T. [éd.] (2001), *Encyclopedia of rhetoric*, Oxford, Oxford University Press.
- Trublet, N. (1755), *Panegyriques des saints, précédés de Réflexions sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, Paris, Briasson.
- Trublet, N. (1762), *Essais sur divers sujets de littérature et de morale* (1^{re} éd. 1735), Paris.
- Valentin, J.-M. (1999), « De Leibniz à Vico. Contestation et restauration de la rhétorique (1690-1730) », *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, dir. M. Fumaroli, Paris, PUF, 823-878.